IMPRESSIONS DE SERBIE

On se figure généralement, dans notre pays, que les Serbes, Croates et Slovènes sont des peuples primitifs restés réfractaires à toute civilisation et on garde encore cette impression quand, pour arriver au cœur de la riche Croatie, on traverse les montagnes arides et pauvres de la Slovénie.

L'impression change quand, approchant de plus près les Yougo-Slaves, on se rend compte des difficultés inouies qu'ils ont dû vaincre pour conquérir leur indépendance.

Envahis au 12e siècle par les Turcs, repris ensuite par les Autrichiens et les Hongrois, ils n'ont pu manifester leur individualité qu'au commencement du 19e siècle alors que descendant des montagnes, ils se sont révoltés contre les hobereaux Hongrois et ont fondé leur royaume de Serbie. Pauvre Serbie ! Elle fut ballottée tour à tour entre les Bulgares, les Roumains, les Turcs, les Autrichiens jusqu'au jour de la grande guerre où les Allemands l'écrasèrent en tuant plus d'un million de ses fils. Comment s'étonner, après tant d'aventures, que les Slaves du Sud soient restés rétrogrades au point de vue économique et social alors que toute leur activité a été mise au service de leur indépendance vitale !

Depuis 1920, le problème a changé : les frères de même race (Slovènes, Slavons, Croates, Monténégrins, Serbes, Voïvoïdes) se sont groupés dans un royaume uni ils ont réalisé l'idéal patriotique qu'ils caressaient depuis toujours ! et alors, avec un ensemble touchant, ils se sont mis résolument au travail pour réaliser la paix et la prospérité de leur pays avec autant d'énergie qu'ils avaient fait la guerre.

Il est bon qu'on sache en France que le Royaume des Serbes, Croates, Slovènes n'a plus qu'un cœur et une volonté, celle de réaliser dans la paix, la justice administrative et sociale. Leurs actes constitutionnels en font foi.

La grande propriété a été expropriée et morcelée et le paysan a reçu la libre propriété des terres qu'il cultive et qui sont insaisissables.

L'instruction a été déclarée obligatoire et gratuite pour tous à tous les degrés. L'enseignement supérieur, secondaire et universitaire est ouvert à tous et à toutes, sous le contrôle de l'Etat et l'accès en est donné au seul mérite.

Ces deux réformes suffisent à elles seules pour montrer l'esprit de solidarité et de démocratie qui guide les destinées de ce tout jeune Etat.

Quand nous aurons ajouté qu'il équilibre régulièrement son budget, que sa balance commerciale est bénéficitaire et que ses voies de communication se développent considérablement et qu'il possède des minerais de fer, de cuivre et de zinc qui, avec des gisements de charbon, demandent une exploitation rationnelle, nous pourrons conclure que ce pays travailleur, calme et conscient, est appelé à de belles destinées. Il le devra en grande partie à la France qui, avec son indépendance, lui a fourni des éléments jeunes et actifs qui sont venus s'instruire dans nos grandes écoles et rapportent, dans la mère patrie, les bienfaits de notre civilisation.

Docteur M. CUISSET,
Directeur du Bureau d'Hygiène à Valenciennes, chargé de mission par la Société des Nations.

L'ambassade du Vatican sera maintenue

M. Briand l'a déclaré au Sénat au cours du vote au buget

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. de SELVES.

On aborde le budget du ministère des Affaires étrangères.

Le rapporteur M. REYNALD (Ariège), a la parole : il déclare qu'une méthode dénommée stricte et rigoureuse a inspiré les décisions de la Commission des finances, le budget se chiffre au total de 130 millions de dépenses, sous réserve d'une nouvelle aggravation du franc.

M. GOURJU (Rhône) soulève la question du Rhin et de notre sécurité ; puis M. CHENEBENOIT (Aisne) parle d'une tentative d'annexion de l'Autriche par l'Allemagne.

A son tour, le général BOURGEOIS fait un tableau de l'Allemagne menaçante.

M. BRIAND, ministre des Affaires étrangères monte à la tribune : j'aurais voulu, dit-il, apporter ici des déclarations sur tous les problèmes qui intéressent le Sénat, mais je pourrais prononcer des paroles imprudentes. Nous ne saurions faire à notre sécurité nationale le sacrifice de notre honneur.

La question de l'Ambassade

Les chapitres 1 à 8 sont adoptés.

Sur le chapitre 9 (traitements du personnel des services extérieurs, c'est-à-dire ambassade en général et ambassade du Vatican en particulier), M. Chéron, président de l'Union Républicaine a la parole.

La Commission des Finances dit M. Henry Chéron, avait voté, sur notre proposition, une réduction de mille francs sur le chapitre 9, afin de renvoyer ce chapitre à la Chambre, pour signifier la volonté du Sénat de voir maintenir l'ambassade auprès du Vatican.

Le nouveau gouvernement a pris une autre attitude sur cette importante question. Il se trouve que le chapitre au chiffre fixé par la Chambre comporte des crédits suffisants pour payer les frais de l'ambassade dans ces conditions nous allons voter le chapitre avec la signification très nette du maintien intégral de l'ambassade auprès du Vatican.

Nous sommes bien d'accord avec le gouvernement n'est-ce pas ? dit l'orateur se tournant vers M. BRIAND.

M. Briand répond aussitôt : « M. Henry Chéron m'a demandé des éclaircissements sur la question de l'ambassade au Vatican, pour moi je n'ai aucunement l'intention de la supprimer. Donc, M. Chéron a satisfaction.

Les crédits sont adoptés par 158 voix contre 12.

Les autres chapitres du budget des affaires étrangères sont votés.

Prochaine séance mercredi à 15 heures.

Le crime de la Cour du Lion d'Or

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Nous avons vu M. COCHETEUX, qui fait partie du personnel roulant de la gare de Lille. Il nous a déclaré :

« Vendredi 22 mai, je me trouvais devant la » gare de départ, avec ma petite fille sur » les bras, quand je vis passer Bocquet. Je » lui dis « bonsoir ». Il répondit, puis s'éloi- » gna dans la direction de la rue des Buysses » — Il était seul ! — »

Cette déclaration aussi formelle que les autres, établit qu'à 21 h. 35, Bocquet était encore en vie.

Où est-il allé de 21 h. 35 à 22 h. 30, heure de l'assassinat ?

Qui l'a vu dans cet intervalle ?

Qui a-t-il pû rencontrer ?

C'est ce qu'il importe d'établir et c'est ce à quoi nous nous attachons.

On retrouve la femme blonde

Nous avons dit que dans le quartier de la rue Saint-Jacques, les bruits les plus divers, circulaient au sujet de la singulière disparition d'une femme blonde, habitant dans un café des alentours.

La dame en question a pu être retrouvée par la police. Il s'agit d'une femme de mœurs nommée D... R...

Interrogée par M. Perny, chef de la sûreté, au sujet de son emploi du temps dans la soirée du 22 mai, elle a pu fournir un alibi qui a été reconnu exact.

Cette personne ne saurait donc être inquiétée au sujet de la ténébreuse affaire.

C'est dans le monde spécial qu'il faut chercher l'assassin

Quoi qu'il en soit, au sujet de la dame blonde, nous **persistons à croire, que c'est dans le monde spécial qu'il faut chercher l'assassin.**

Bocquet n'avait jamais eu affaire avec les indésirables de ces milieux, mais il a pû, et a dû, en être victime.

Le magistrat conclut d'ailleurs comme nous. Il dit savoir dans quel milieu se trouve l'auteur du crime. Il appartient à la police de faire les sélections nécessaires qui pourront amener sa découverte.

Le temps presse... Il est peut-être déjà un peu tard même... Mais qu'importe... Il faut agir avec célérité. Nous osons croire que la police lilloise ne faillira pas à sa tâche.

Après le crime de la rue Mercier, l'assassinat du chéminot ne peut rester impuni.

Nos populations veulent vivre en sécurité. Il faut que cette fois, la police, leur en donne l'assurance !

M. P.

Une prime du « Réveil du Nord »

Nous avons annoncé hier que le Syndicat des Cheminots confédérés d'Hellemmes, offrait une prime à toute personne qui fournirait des renseignements utiles sur l'affaire.

Cette prime est fixée à **1.000 francs.**

De son côté, le « **REVEIL DU NORD** » offre également une prime à toute personne **qui lui apportera** des indications permettant de faire découvrir l'assassin de Victor Bocquet.

Les Funérailles de Victor Bocquet

Ce furent de véritables funérailles dans le plein sens du mot, funérailles émouvantes, auxquelles prirent part non seulement les nombreux camarades de travail du défunt, qui, rappelons-le, était tourneur aux Ateliers du Chemin de fer du Nord, à Hellemmes, mais encore tous ceux qui le connaissaient ainsi que tous les habitants de la rue des Pénitentes.

La cérémonie était fixée à 16 heures, mais dès 15 h. 30 la rue précitée était noire de monde.

La maison mortuaire toute tendue de deuil reçut la visite de plus d'un millier de personnes, qui allèrent saluer les restes du malheureux assassiné. Les travailleurs des Ateliers d'Hellemmes étaient tous présents. Ils s'étaient arrangés pour se rendre plus tôt le matin à leur travail afin d'avoir ainsi leur après-midi libre.

La Manufacture des tabacs, où est employée Mme Victor Bocquet, avait également envoyé aux obsèques une importante délégation.

D'autre part, la Commission administrative de l'Union départementale des syndicats ouvriers du Nord, réunie hier à Lille tint à l'ouverture de sa séance, à adresser à la famille de Victor Bocquet, délégué du Syndicat des Cheminots d'Hellemmes à l'Union locale de Lille, ses condoléances émues. Ses membres décidèrent ensuite de tenir une séance ininterrompue, afin de pouvoir assister aux funérailles.

Il y eût donc parmi ceux qui assistèrent à ces dernières : Huvghe, secrétaire de l'U. D. du Nord ; Cnudde, secrétaire de l'Union locale de Lille ; Derigny, secrétaire de l'Union locale de Fourmies ; Dhont, délégué de l'Union locale de Roubaix ; Dolobelle, secrétaire de l'Union locale de Tourcoing ; Dubus, secrétaire de l'Union locale de Lannoy ; Coche, délégué de l'Union locale de Dunkerque ; Platel, secrétaire de l'Union locale d'Hazebrouck ; Cornet, secrétaire de l'Union locale de Maubeuge ; Huesson, délégué de l'Union locale de Douai ; Trocmé, secrétaire de l'Union locale de Valenciennes.

Mais ce ne sont pas là les seules personnalités qui suivirent le cercueil.

Nous apercûmes en effet dans la foule : Bailly, secrétaire de la Section Lilloise du Parti Socialiste ; Therby, maire d'Hellemmes ; Deneubourg, Créton, Louis Masson, adjoints au maire de Lille ; Peeters, Bour, Devernay, conseillers municipaux ; Planque, secrétaire général de la Mairie de Lille ; Lagache, conseiller municipal à Ronchin ; Delfives, adjoint au maire d'Hellemmes ; Albert Bouquet, membre de la Commission de contrôle du Parti Socialiste ; Thouvignon, secrétaire adjoint du syndicat des services publics de Lille ; Brodel, secrétaire de la Section de Saint-André, etc..., etc...

LE CORTÈGE FUNÈBRE

De fort jolies couronnes, offertes par les divers groupements dont nous parlons plus haut, figuraient dans le cortège.

En tête de ce dernier avaient pris place les étendards, cravatés de noir du Comité Anatole France, du Syndicat des Cheminots d'Hellemmes et de la Section Lilloise du Parti socialiste.

Derrière, venait la musique des Ateliers d'Hellemmes, qui de la maison mortuaire au cimetière de l'Est, ne cessa de jouer des marches funèbres.

Autour du corbillard on remarquait des personnalités de la Bourse du Travail et du Parti socialiste.

Le deuil était conduit par l'oncle paternel et les frères du défunt. Toute la famille suivait, y compris la pauvre femme du disparu, qui avait tenu à accompagner son mari à sa dernière demeure.

Sur tout le parcours, la foule silencieuse et recueillie regarda passer le triste cortège.

AU CIMETIÈRE

C'est dans l'allée T 6 que le malheureux Bocquet a été inhumé au cimetière de l'Est.

Sur sa tombe, Peeters a pris d'abord la parole, au nom du Comité Anatole France et de la Section du Parti socialiste.

Après avoir rappelé le passé de militant du défunt, l'orateur jura que ses amis mettraient tout en œuvre pour retrouver le criminel qui lui donna la mort. Il adressa ensuite à sa veuve les condoléances émues des groupements cités plus haut.

Un délégué du syndicat unitaire des cheminots, ayant à son tour prononcé quelques paroles d'adieux, Ernest Viseur, secrétaire général du Syndicat des cheminots confédérés d'Hellemmes, lut le discours suivant :

Au camarade Victor BOCQUET.

Notre Syndicat, au nom duquel j'ai le pénible devoir de prendre aujourd'hui la parole, est bien cruellement éprouvé par la perte de notre excellent camarade Victor Bocquet.

A le voir il y a quelques jours seulement, lequel d'entre nous eût pu se douter qu'il serait victime d'une aussi lâche agression.

Cependant, Victor n'est plus, la mort a fait son œuvre, et tous les projets qu'il formait hier encore sont aujourd'hui anéantis avec lui.

Mais nous, en conduisant ici sa dépouille mortelle, nous, ses amis de lutte, nous saluons avec émotion sa belle âme qu'elle abritait.

Longtemps nous nous rappellerons cette physionomie si franche, la voix timbrée et les gestes énergiques de notre pauvre camarade quand il soutenait dans une discussion les opinions ou les idées qu'il croyait justes.

Membre du Comité Syndical depuis 1919, il s'était distingué dès le premier jour, autant par son activité que par ses rares et solides qualités morales.

Nous perdons en lui un excellent auxiliaire dont les avis éclairés et le précieux concours vont nous faire cruellement défaut, car il nous apportait la collaboration d'un syndicaliste convaincu dont l'opinion réfléchie et profondément enracinée était le résultat d'un raisonnement dégagé de tout préjugé et l'expression d'une volonté ayant conscience d'elle-même.

La laïcité de ses obsèques est, du reste, le témoignage le plus éloquent de la sincérité de ses inébranlables convictions.

Elle couronne dignement cette carrière de bon militant et laisse acquise à la mémoire du défunt, l'estime qu'il avait su conquérir pendant une existence toute de travail et de probité.

Nous remercions ici sa veuve d'avoir respecté cette dernière volonté, d'avoir compris l'inviolabilité d'un vœu sacré.

En agissant ainsi, elle a grandi, s'il était possible, la mémoire de notre cher Camarade et elle s'est acquis tous les droits à notre profonde estime ainsi qu'à notre sincère reconnaissance.

Camarade Victor, en te disant un suprême adieu au nom de tes collègues d'atelier, au nom du Syndicat auquel tu étais si dévoué, je t'exprime l'assurance, à toi qui chérissais le rêve d'une société meilleure, que ton souvenir vivra parmi nous, que ton exemple nous inspirera souvent, et que nous poursuivrons vaillamment sous le drapeau de notre cher Syndicat, la conquête de l'idéal qui nous était commun.

Adieu, cher Victor. Si ta dépouille mortelle repose à jamais dans le cercueil, ta mémoire continuera à offrir à tous tes camarades l'exemple des vertus civiques que tu n'a jamais cessé de pratiquer.

A l'instant, on nous prie de bien vouloir, devant cette tombe adresser les meilleurs témoignages de sympathie des délégués du personnel de Paris, de toutes tendances politiques et syndicales à notre cher disparu.

Ceci, prouve qu'il était unanimement aimé de ses camarades. »

C'est sur ces dernières paroles que prit fin l'émouvante cérémonie que nous venons de relater.

La tournée d'inspection du général Gouraud

Il a inspecté les différents corps de la garnison de Lille

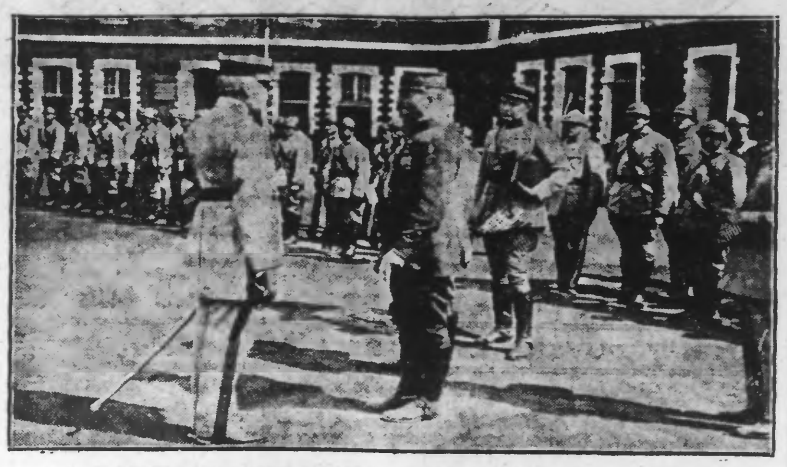

LE GÉNÉRAL GOURAUD INSPECTANT LES TROUPES DANS LA COUR DE LA CASERNE SAINT-RUTH A LILLE

Le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris qui était arrivé à Lille, dans la soirée de lundi, a inspecté hier dans la matinée, les troupes, les services et les bâtiments de la garnison.

A 7 h. 30, le général Gouraud, accompagné du général Lacapelle, arriva en auto à la Citadelle. Rapidement il passa en revue les troupes du 43e R. I. rassemblées dans la cour du quartier. La revue terminée, les soldats défilèrent devant les généraux et regagnèrent leur casernement.

Puis le général Gouraud visita les bâtiments de la Citadelle et les différents services qui y sont installés.

Avant de quitter le quartier Boufflers, le général se rendit à l'endroit où se trouve érigé la plaque commémorative des fusillés Lillois.

Le gouverneur de Paris se dirigea ensuite à la caserne Kléber où il passa en revue les sapeurs télégraphistes du 18e génie. La visite des bâtiments suivit ensuite.

Il était 10 h. 30 quand le général Gouraud arriva à la caserne St-Ruth où le même cérémonial se déroula. A 11 heures, l'inspection était terminée. Le général Gouraud gagna alors le quartier général où il reçut les chefs de corps et de service, ainsi que les officiers de la garnison.

Après avoir déjeuner à l'Hôtel de l'Europe, le général Gouraud visita au début de l'après-midi, l'Hôpital Militaire et passa l'inspection des services de santé du 1er C. A.

Le général ira à Douai et Arras le 28 mai

Le général Gouraud quitta Lille vers 16 heures, pour se rendre à Dunkerque.

Le général Gouraud viendra à Douai le jeudi 28 mai, à midi et demi. A une heure et demie, il recevra les chefs de corps et les chefs de service à l'Hôtel d'Artillerie, rue des Ecoles.

Le général inspectera ensuite pendant l'après-midi le 190e régiment d'artillerie au quartier Corbineau, le 15e R. A. C. au quartier de Caux et le 1er bataillon d'ouvriers d'artillerie au quartier Conroux.

Le même jour, le général Gouraud visitera la garnison d'Arras.

La propriété commerciale discutée à la Chambre

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. BOUYSSOU.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la propriété commerciale, retour du Sénat.

M. Louis PUECH (Seine) rapporteur, souligne l'importance de ce projet, qui a pour but de mettre fin à la spéculation. Il énumère les modifications apportées par le Sénat : indemnités à l'occupant évincé par un tiers surenchérisseur pour un nouveau bail, qui serait de trois années de loyer ; les agents d'affaires, les changeurs, les maîtres de pension ne seraient pas compter comme commerçants.

M. PUECH exprime l'espoir que le Sénat finira par accepter un projet qui a été sanctionné deux fois déjà et qui va l'être une troisième fois par l'assemblée issue du suffrage universel.

La discussion générale est close. M. EVASSEUR, président de la Commission, demande le renvoi de la discussion à une séance ultérieure.

La séance est levée à 17 h. 15.

Séance aujourd'hui à 15 heures ; interpellations sur le Maroc.

Le départ projeté de la 1re Division d'Infanterie dans la Ruhr

Le 1er octobre prochain, la 3e division qui se trouve actuellement en région occupée et dont le siège est à Amiens, sera relevée de son poste qu'elle occupe depuis trois ans environ. Elle sera remplacée par la 1re division, dont le siège est à Lille, et à laquelle appartient la garnison d'Arras. Elle est actuellement sous le commandement de M. le général Dauvé.

Tous les effectifs qui la composent : infanterie cavalerie, chars d'assaut, artillerie, train, aviation, intendance feront partie de l'expédition.

L'effectif ainsi envoyé dans la Ruhr peut être évalué à 10.000 hommes, dont 7.000 environ pour l'infanterie.

En ce qui concerne la garnison d'Arras (43e R. I. et 3e Génie) la désignation officielle de l'effectif d'occupation n'est pas encore faite mais nous croyons savoir qu'à Lille, on ne conservera que le personnel des employés strictement nécessaire et le dépôt avec tout son organisme chargé de régulariser les arrivées, départs et mutations.

La coopération franco-espagnole au Maroc

Les troupes françaises pourraient pénétrer en zone espagnole

Paris, 26. — Dans les milieux officiels et diplomatiques, on confirmait, lundi soir, qu'un accord franco-espagnol avait été réalisé, à Madrid, par M. Malvy, et dont les conclusions seraient les suivantes :

1° Le Directoire espagnol n'a aucunement l'intention de signer une trêve militaire avec Abd el Krim, ni de degarnir la partie de la zone espagnole qui reste occupée ;

2° Le Directoire est disposé à s'entendre avec le gouvernement français pour la répression de la contrebande par mer, sur la côte rifaine ;

3° L'Espagne ne considérera pas comme une violation de frontière les opérations tactiques qui pourraient éventuellement dépasser la frontière théorique des deux zones ;

4° Il n'y a pas de discussion ni de difficultés diplomatiques à prévoir entre la France et l'Espagne, au sujet de la frontière fixée par l'accord de 1912.

La réorganisation de nos lignes

En raison des difficultés que rencontrent les colonnes mobiles pour ravitailler les petits postes disséminés sur la rive gauche de l'Ouergha, le commandement a décidé d'agrandir considérablement les postes les plus importants, ceux de Taounat et de Bibane notamment, dont les garnisons seront sensiblement renforcées.

Les anciens postes, à part ceux qui vont être réorganisés, seront donc abandonnés, ce qui n'offre pas d'inconvénients sérieux, les postes de Taounat et de Bibane faisant une surveillance effective des tribus de la région, celle de Beni-Zeroual en particulier.

D'autre part, on mande de Casablanca aux journaux :

« Une action importante serait engagée aujourd'hui, nos trois groupes opérant concentriquement ».

La répercussion politique des événements du Maroc

Paris, 26. — Les délégués des groupes de gauche de la Chambre, MM. Cazals, Malvy, Renaudel, Morel et Candace, se sont rendus mardi matin à la présidence du Conseil, où ils ont eu un entretien avec M. Painlevé au sujet des événements militaires du Maroc.

Ils se sont mis d'accord avec lui sur les idées directrices de l'action gouvernementale dans la lutte contre les Rifains et sur les termes de l'ordre du jour qui sera soumis à à la Chambre comme sanction aux interpellations sur les opérations marocaines.

Les délégués vont rédiger ce texte, qui sera soumis à la réunion des délégués des groupes de gauche, qui aura lieu cet après-midi.

MM. Cachin et Doriot seraient poursuivis

Les journaux annoncent que les demandes de levée d'immunité parlementaire, dont la Chambre a été saisie hier, visent en fait les députés communistes : MM. Cachin et Doriot.

Les télégrammes pourront être rédigés en espéranto

Paris, 26. — M. Charles Chaumet, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, dans l'intention de donner à la clientèle du télégraphe, une facilité nouvelle pour la préparation de sa correspondance a décidé d'admettre l'usage de la langue auxiliaire espéranto pour la rédaction en langage clair des télégrammes du régime intérieur.

En ce qui concerne les télégrammes internationaux, il est rappelé que par application d'une décision antérieure prise par M. Charles Chaumet en 1912, l'espéranto peut être utilisé au titre de langage convenu, les mots employés ne devant pas contenir plus de dix caractères.

LE CONGRÈS DE L'U. N. C.

Paris, 26. — Après demain, jeudi 28 mai, s'ouvre à Périgueux, le VIe Congrès National de l'Union Nationale des Combattants.

Les délégués des 71 groupes régionaux et des 4.200 sections composant cette Association, sont, cette année particulièrement nombreux.

L'Afrique du Nord, Algérie, Maroc, Tunisie, sont largement représentés.

M. le colonel Miller (Amérique) président de la Fédération interalliée des anciens combattants, assistera au Congrès et fera le soir du premier jour, une importante communication sur l'action des combattants alliés pour la paix.

Il sera ensuite l'hôte d'honneur au dîner qui réunira les présidents des groupes régionaux de l'U.N.C.

M. VIOLLETTE S'EMBARQUE POUR L'ALGÉRIE

M. Violette, gouverneur général de l'Algérie s'est embarqué mardi matin à Marseille pour Alger.

LUX

Le Xe Congrès de la médecine légale à Lille

LA DEUXIÈME JOURNÉE

Les travaux du Xe congrès de la médecine légale, qui se tient actuellement à Lille, se sont poursuivis hier matin à la Faculté de Médecine.

La séance était présidée par M. le docteur Balthazar. La matinée fut consacrée à l'étude de certains cas de cancer envisagés sous des aspects spéciaux. Il s'agit de savoir si un traumatisme peut occasionner un cancer.

A ce sujet, MM. les docteurs Muller et Cordonnier de Lille donnèrent connaissance d'un rapport sur les traumatismes et tumeurs malignes. Ce rapport fut discuté par MM. Balthazar, Martin, Duvoir et Firket de Liège.

Les observations étant trop peu concluantes, le Congrès se refusa à émettre un vœu dans un sens quelconque.

L'après-midi, différentes communications furent faites sur les accidents du travail et les maladies professionnelles par MM. P. Picard et M. Mauier, sur un cas d'ostéosarcome de l'extrémité inférieure du fémur ; ces rapports avec le traumatisme par MM. J. L. Leroq et Cordonnier, sur un cas de cancer du goudron, conséquence d'un accident de travail ; de M. Naville, sur les irradiations douloureuses dans les traumatismes de la nuque ; par M. Daussel, sur l'examen radiologique dans les expertises médicales ; M. Dervieux sur l'étranglement hémorroïdaire d'origine traumatique ; par MM. Muller et Patour, sur la pachyméningite hémorragique ; par M. Duvoir sur la révision de l'encéphalite saturnine et par M. J. Leclercq, a propos d'un cas de tuberculose traumatique.

Vers 15 heures, les dames de congressistes avaient été invitées à un garden-party, offert par Mme Raviart, dans les dépendances de la Clinique d'Esquermes, tandis qu'à 17 heures, les congressistes visitèrent la Clinique psychiatrique de l'Université de Lille et ses installations spéciales sous la conduite de M. le professeur Raviart.

A 18 heures, eut lieu à l'amphithéâtre de la clinique d'Esquermes, l'assemblée générale de l'Association des médecins experts de France.

La journée se termina par une réception offerte aux Congressistes et à leurs dames, par l'Association Amicale des Médecins-Experts du ressort de la Cour de Douai.

Deux Ministres à Douai

MM. Antériou, ministre des Pensions, et Laurent Eynac, sous-secrétaire d'Etat à l'aéronautique, ont tous deux accepté de présider officiellement le 7 juin prochain le Congrès des Mutilés et le meeting d'aviation.

Remercions Léon Escoffier d'avoir obtenu cette confirmation officielle de la présence à Douai de deux personnalités, dont la visite attirera chez nous un grand concours populaire.

DERNIERE HEURE

Les Groupes de la Majorité se sont mis d'accord au sujet du Maroc

Paris, 26. — Les délégués des groupes de gauche qui avaient reçu mission d'élaborer l'ordre du jour qui sera présenté demain, au nom de la majorité, comme conclusion aux interpellations sur les événements militaires du Maroc, en ont arrêté en principe les termes dans une réunion qui s'est tenue à la fin de l'après-midi.

L'accord paraît s'être réalisé sans difficultés ; toutefois, les délégués socialistes Renaudel et Paul Boncour, tout en approuvant le texte, à la rédaction duquel ils avaient d'ailleurs collaboré, ont demandé à en donner connaissance à leur groupe pour approbation dans la matinée de demain. A l'issue de la réunion, les délégués sont allés soumettre à MM. Painlevé et Briand les termes de l'ordre du jour qui ont été approuvés par le Président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères.

Le texte demeure conforme aux idées directrices qui se sont dégagées, au cours de la discussion d'hier.

Confiance au Gouvernement pour assurer le respect des traités, sans aucune visée de conquête ou d'expansion coloniale nouvelle, pour donner la sécurité aux troupes françaises et aux tribus placées sous le protectorat de la France, pour prémunir le territoire marocain contre toute menace d'agression de la part des Rifains et pour poursuivre les négociations diplomatiques actuellement en cours, en vue de la pacification de la frontière.

Le Congrès du Textile

LES PATRONS SONT HOSTILES A L'AMÉLIORATION DU SORT DES OUVRIERS

Paris, 26. — L'Union des syndicats patronaux des industries textiles de France, a tenu cet après-midi son assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. Juillard Hartmann, doyen des vice-présidents de l'Union, président du syndicat cotonnier de l'Est.

Tous les grands centres textiles : LILLE, ROUBAIX, TOURCOING, ARMENTIERES, DUNKERQUE, CALAIS, Epinal, Remiremont, Belfort, Nancy, y étaient représentés.

L'assemblée a adopté divers vœux et s'est occupé notamment du projet de loi tendant à modifier la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail. Elle demande au parlement de repousser toutes dispositions qui auraient pour effet de porter atteinte aux principes fondamentaux de la loi de 1898.

En ce qui concerne les assurances sociales l'assemblée a demandé qu'il soit procédé par étapes à l'organisation de cette assurance, en commençant par l'assurance maladie.

FEUILLETON DU 27 MAI 1925. — N° 18

— Je me semble, moi, que j'aurais affaire aux tribunaux.

— C'est ce qui arrivera au cas où l'individu se permettrait la moindre récidive.

» Aussi, Violette, je vous le répète, mettez-moi au courant s'il y a vis-à-vis de vous tentative de sa part.

— Je n'y manquerai pas, soyez en sûr.

La tentative ne devait pas se faire attendre.

Elle se manifesta de la façon dont se manifestent, la plupart du temps, ces essais de chantage par la lettre anonyme.

Dans un courrier du matin, madame de Gueslin vit une enveloppe à l'écriture inconnue, papier moderne, très convenable, avec même une pointe de parfum.

L'enveloppe ne contenait que ces lignes :

« Votre mari, madame, n'est pas plus un de Gueslin que moi.

» Si vous voulez en savoir davantage, vous n'avez qu'un mot à dire ou plutôt à écrire XXX — bureau restant 27 ».

Elle n'écrivit point ; et elle montra la lettre à son mari.

Celui-ci se mit à rire :

— Je vous avais prévenue, je sais comment ces gens-là procèdent.

— Et il n'y a qu'à laisser faire.

— Absolument.

— Eh bien, moi, je ne laisserais pas faire?

— Ah ! vraiment !

— Je ferais pincer l'individu... Je vous l'ai dit, déjà.

Robert haussa les épaules.

— Pour que le lendemain, quelque reporter raconte la bonne histoire, de cet aleul qui fut un bâtard.

— Vous croyez ?

— J'en suis certain... Ah ! chère, dormez tranquille... Vous ne connaissez pas la vie.

Plusieurs mois se passèrent.

L'été, départ à la mer, pour Houlgate ; l'automne, la chasse, la vie de château.

On rentre à Paris au commencement de décembre pour les fêtes, dîners de famille chez la mère de Violette, où Violette devait aller seule cette année, son mari et celle-ci qu'une sympathie très grande n'avait jamais unis, tout à fait brouillés, après une discussion futile d'ailleurs, pendant le dernier séjour à Houlgate, où madame Charles Borre descendait chez sa fille.

Or, quelques jours seulement avant Noël, comme elle sortait pour des courses à pied, madame de Gueslin se sentant filée, agacée par l'obstination de la poursuite, s'arrêta net, à un moment donné au bord d'un trottoir, de façon à dévisager le suiveur, qui se rendrait compte, à l'expression de sa physionomie, qu'il était absolument inutile de continuer.

Ce suiveur, elle l'avait vu dans le cabinet du comte.

Elle n'eut pas le temps de chercher des yeux un agent.

Il lui glissait dans l'oreille des phrases étranges :

— Avez-vous remarqué que le bras gauche de votre mari porte à hauteur du biceps, presque à l'épaule, une grande tache bleuâtre ?... Si oui, et s'il vous a dit que c'était une tache de naissance, n'en croyez rien... C'est un tatouage qu'il n'est pas arrivé à faire disparaître. Ce tatouage n'est pas un blason...

Ces paroles, très accentuées, quoique articulées à voix basse, clouaient la jeune femme sur le bord de ce trottoir, où elle s'arrêtait d'elle-même.

Une sensation de glace coulait dans ses veines.

Qui était cet homme ?

Quand elle tourna la tête de son côté, il avait disparu.

Elle essaya de marcher : ses jambes fléchirent.

Hélant un fiacre, elle y monta et se fit conduire à l'endroit qu'elle eût voulu gagner à pied.

En voiture, elle ferma les paupières un instant.

Cette « tache bleuâtre », livide presque, elle la connaissait, sans avoir eu jamais la curiosité de l'examiner.

— Une marque que j'avais en venant au monde et qui a grandi avec moi, une espèce de tache qui serait une tache de vin mal venue... C'est très laid, chère... ne regardez jamais cela.

Voilà ce que disait Robert.

Et voilà pourquoi à la mer, lorsqu'il descendait la plage du pas sûr d'un homme habitué à être admiré, il portait toujours des maillots prenant l'épaule et le biceps, faits sur commande.

— Chacun a ses imperfections, chère, ajoutait-il, quand par hasard — et cela avait été très rare — il faisait lui-même allusion à sa marque de naissance, il vaut mieux l'avoir là qu'au milieu de la figure.

Mme de Gueslin n'y pensait pas plus, à cette tache, qu'elle ne pensait à celle, toujours petite, mais rouge comme une fraise, qu'elle avait, elle, à la naissance des cheveux et tout à fait cachée derrière l'oreille droite.

Pourquoi les paroles de cet être vil, de cet inconnu, diffamateur par métier, portaient-elles tout à coup ?

« C'est un tatouage qu'il n'est pas arrivé à faire disparaître, et ce tatouage n'est pas un blason. »

Pantelante au fond de cette voiture qui l'emportait, elles lui restaient dans les oreilles, ces paroles.

Elles s'évanouirent d'un seul coup.

Elle fit un geste de dédain, d'indifférence, d'ironie.

Comment pouvait-elle s'arrêter à un racontar pareil ?...

Il ne prouvait qu'une chose : c'est qu'il fallait agir, et très énergiquement.

Dès ce jour, elle y pousserait son mari.

Elle allait lui raconter cela, le soir à dîner.

M. de Gueslin ne rentra point dîner.

Il téléphona, vers les sept heures, qu'il restait à son cercle.

Cela lui arrivait quelquefois.

Grand joueur, quand il se mettait à jouer, et restant parfois des semaines sans toucher une carte, il ne savait plus, lorsqu'il s'asseyait devant, quitter le tapis vert, quelle que fût la veine ou la déveine.

Le comte était, d'ailleurs, plutôt un joueur heureux.

S'il lui arrivait de perdre une forte somme — car il perdait en grand seigneur, jusqu'au baut et sans la moindre émotion — le plus souvent il gagnait, très calme également, empochant avec l'indifférence qu'il mettait à sortir les louis de sa poche, ceux que le croupier poussait de son côté.

Un incident banal suffit, dans la vie, pour faire avorter l'acte le plus important.

Une résolution arrêtée dans son accomplissement peut ne pas revenir.

Violette, seule, ce soir-là, à l'hôtel de l'avenue Malakoff, — son fils, le petit Yves, endormi depuis longtemps déjà, — rêvait, un livre à la main qu'elle ne lisait point.

Elle était assise dans une vaste bergère Louis XVI, au coin de la cheminée où mouraient les flammes de bûches, crépitantes, dans son boudoir, la reconstitution fidèle de cette époque élégante, gracieuse, dont le moindre authentique bibelot, et même le bibelot d'authenticité douteuse a maintenant chez nous une valeur.

Elle pensait d'abord à ses filles, les jumelles de neuf ans, si fines, si intelligentes, si aimantes, séparées d'elle depuis le printemps de l'année précédente.

Et cette pensée la ramenait à son mari, dont l'autocratie, la dureté l'avaient, en exigeant cette séparation, si cruellement blessée.

De là à revenir à l'événement de l'après-midi, il n'y avait même pas de transition.

Il était deux heures du matin lorsque M. de Gueslin rentra de son cercle, le cercle Paulhan, rue Taitbout.

Passé une heure, son valet de chambre ne l'attendait plus.

Le concierge lui tirait le cordon et il montait, plutôt discrètement, sans éveiller personne.

Son appartement et celui de sa femme, avec la chambre du petit Yves et celle des fillettes, vide en ce moment, occupaient à peu près le premier étage de l'hôtel.

Un cabinet de toilette, une salle de bains merveilleusement installée, tout le confort et le luxe modernes, séparaient les deux pièces.

De moins en moins, Robert franchissait le seuil de la chambre conjugale.

— Nous vieillissons, disait-il parfois en riant, et puis le vrai amour n'abuse point... il ménage...

Le vrai amour !

Mme de Gueslin réprimait un tressaillement lorsque ces mots sortaient de la bouche de son mari.

Ils l'atteignaient comme une profanation. Ils la frappaient comme une blessure.

Très digne, elle ne provoquait point, si elle essayait de toutes ses forces de retenir cet amour.

Sa porte était close d'habitude, quand le comte, sorti seul le soir, soit à son cercle, soit ailleurs, rentrait tard.

Cette nuit, celle qui donnait sur le cabinet de toilette restait grande ouverte.

La lumière de quelque lampe électrique voilée, posée sur la table de nuit, et l'éclairant pour lire, entrait dans cette pièce.

Robert la traversa, disant à demi-voix :

— Comment, Violette, vous ne dormez pas encore ?

— Non, Robert, je vous attendais.

— Vous m'attendiez ?... C'est plutôt aimable... vous m'en avez fait perdre l'habitude.

— Moi !... Si je vous l'ai fait perdre, c'est que vous m'y avez contrainte...

— Les grands mots ?

— Oh ! non...

— Les reproches ?

— Pas davantage...

— Enfin, vous m'attendiez... je n'ai pas à vous en demander plus... et je répète : c'est plutôt aimable.

— Je voudrais vous parler...

— D'affaires sérieuses ?

— Non... une fantaisie.

— Laquelle ?

(A suivre)